

Les lois militaires

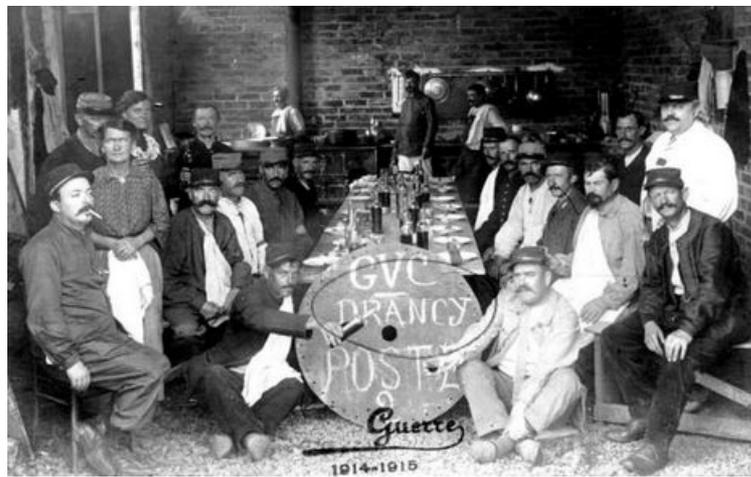
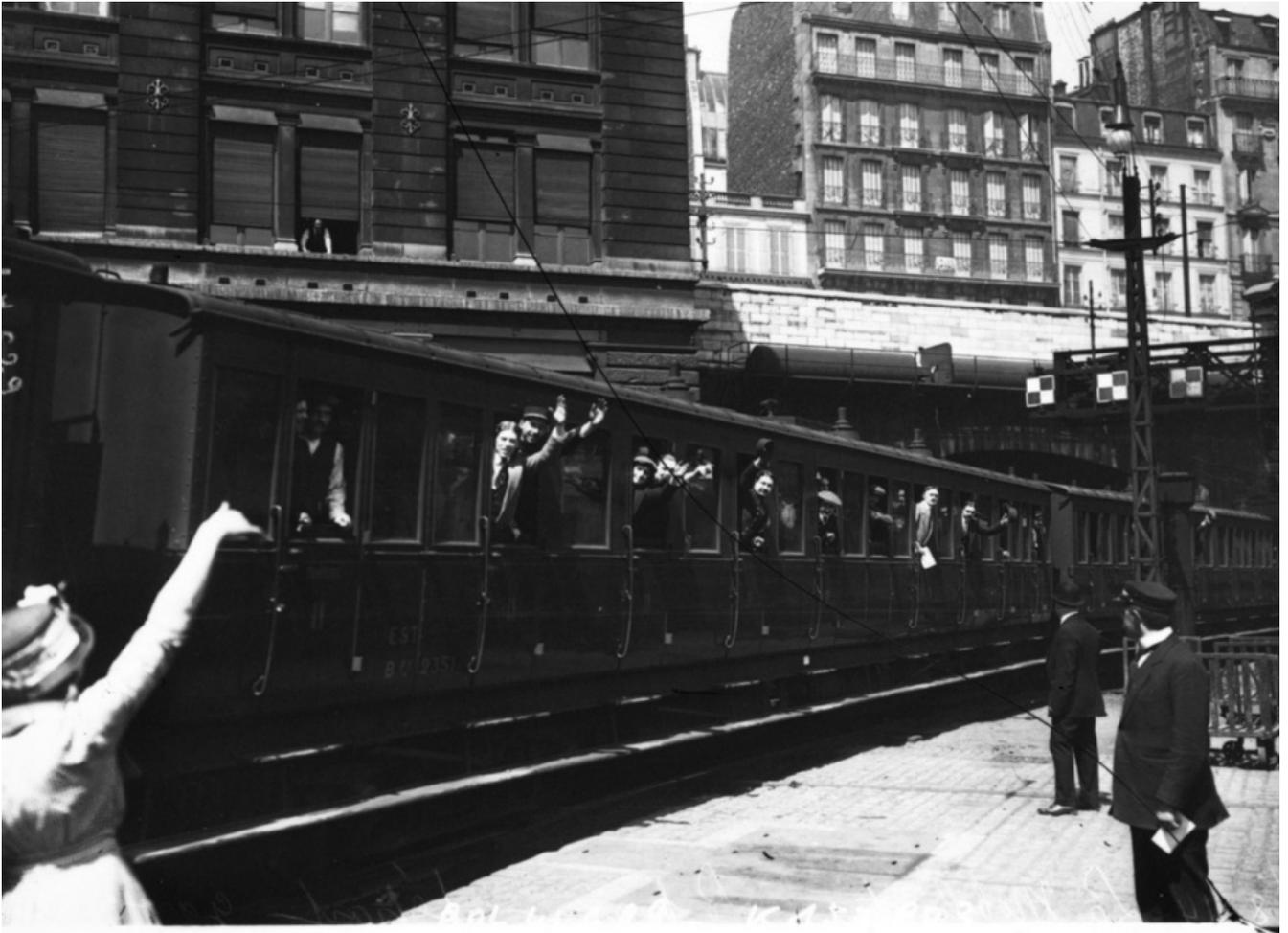
“ Après la défaite de 1870 face à la Prusse, la France instaure le principe du service militaire, obligatoire pour tous.

En 1913, les Drancéens sont recensés dès leurs 19 ans.



“ Début 1914, ils sont convoqués au chef-lieu du canton de Noisy-le-Sec pour le Conseil de révision. Dès septembre, les "Bons pour le service" rejoignent les régiments de la deuxième région militaire à Amiens.

Ils seront engagés en août 1914 dans les batailles des Ardennes et de la Meuse, et en septembre dans la première bataille de la Marne.







NAVIGUER VERS...

→ [ACCUEIL HISTOIRE & PATRIMOINE](#)



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)